



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aclens – Plan Energie et Climat Communal 2026





LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Dans le cadre du **Plan Energie et Climat Communal (PECC)** mis en place par la commune d'Aclens, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes est une action prioritaire demandée par le Canton de Vaud dans le but de favoriser la biodiversité indigène.

Plusieurs actions concrètes sont proposées aux propriétaires de jardin :

- Taille des haies de laurèle ou leur arrachage avec remplacement subventionné
- Taille des hampes florales de buddleias (arbres à papillons) après floraison ou arrachage
- Arrachage des solidages du Canada et des vergerettes annuelles

FICHE 1



HAIES DE LAURELLE (LAURIER-CERISE)

Le remplacement des haies de laurèle par des arbustes indigènes est encouragé par la commune d'Aclens via un subside (se référer aux directives du règlement PECC sur www.aclens.ch).

Recommandations

- Taille annuelle des haies de laurèle fortement recommandée de fin mars à juin (avant et pendant la floraison)
- Une taille régulière limite la formation de grappes et de rejets
- Élimination en déchetterie (sauf les coupes de taille portant des baies)
- Éviter la formation de baies qui sont disséminées par les oiseaux : NE PAS TAILLER EN ÉTÉ ou en AUTOMNE (seulement si la taille est ensuite brûlée)

FICHE 2



BUDDLEIAS **(ARBRE A PAPILLONS)**



Cet arbuste décoratif bien connu est devenu une véritable « plaie » dans la nature, colonisant et envahissant rapidement les bords de la Venoge et les lisières de forêt. Une hampe florale peut produire plusieurs millions de graines.

Recommandations

- Arrachage des petits arbustes en automne ou en hiver (bêche, pioche) et élimination en déchetterie
- Coupe à ras insuffisante, sauf si répétée plusieurs fois par année pour épuiser les grands arbustes
- Tailles régulières des hampes florales dès la fin de floraison plusieurs fois par année, de juillet à septembre et élimination (sac poubelle, suivant directives de la déchetterie)



SOLIDAGE DU CANADA

Sa prolifération met à mal la biodiversité en empêchant la flore locale de se maintenir dans ses milieux naturels. Cette plante se développe rapidement par ses racines et la dissémination des graines.

Recommandations

- Arrachage des plantes avec les racines dès le printemps (sac poubelle, suivant directives de la déchetterie).
- Ne pas mettre au compostage car les racines peuvent continuer à se développer
- Taille des hampes florales dès la fin de floraison (fin juillet à début septembre) et élimination (sac poubelle, suivant directives de la déchetterie)

FICHE 4

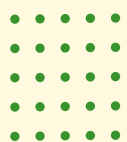


VERGERETTE ANNUELLE

Plante pionnière originaire d'Amérique du Nord, affectionnant les endroits ensoleillés et les sols riches de nos jardins, sur les bords de routes, les friches agricoles ou industrielles, les décombres et les vignes. Présente jusque dans le centre du village.

Recommandations

- Arrachage des plantes avec les racines dès la fin du printemps, si possible avant ou pendant la floraison, et élimination (sac poubelle, suivant directives de la déchetterie). Même arrachée, les boutons de fleurs peuvent produire des graines fertiles et se disséminer
- Le fauchage ou la tonte régulière des plantes rend celles-ci plus difficiles à arracher



CONTACT ET CONSEILS



PECC
PLAN ÉNERGIE
ET CLIMAT
COMMUNAL

Jonathan Dupuis
tel. 079 851 8669
voirie@aclens.ch

Patrick Veya
tel. 079 503 6532
patrick.veya@aclens.ch

www.aclens.ch